

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

DU 01/01/2026

**A&E DISTRI
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1.000€
10 AVENUE ANTOINE CHANUT
60100 CREIL
SIREN N° SIREN N° 930 165 899 RCS COMPIEGNE**

Le 01/01/2026 à 09h

L'actionnaire unique, Melle BOU HOU EL YAHYAOUY Fatima, au siège social.

Est également présente en qualité de futur actionnaire et président, M. HATTON Patrick.

Melle BOU HOU EL YAHYAOUY Fatima prend les décisions suivantes :

- **CESSION DES ACTIONS**
- **MODIFICATION DE LA PRESIDENCE**
- **MODIFICATION DES STATUTS**



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

DU 01/01/2026

**A&E DISTRI
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1.000€
10 AVENUE ANTOINE CHANUT
60100 CREIL
SIREN N° SIREN N° 930 165 899 RCS COMPIEGNE**

PREMIERE DECISION CESSION DES ACTIONS

L'actionnaire unique décide d'accepter la cession de 100 actions de Melle BOUHOU EL YAHYAOUY Fatima à M. HATTON Patrick à compter du 01/01/2026.

DEUXIEME DECISION MODIFICATION DE LA PRESIDENCE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'accepter la démission de Melle BOUHOU EL YAHYAOUY Fatima et nomme nouveau Président M. HATTON Patrick à compter du 01/01/2026.

TROISIEME DECISION MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence des décisions précédentes, l'actionnaire unique décide la modification des statuts.

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'est à l'ordre du jour.

*Certifié conforme, le 01/01/2026
Le Président, Melle BOUHOU EL YAHYAOUY Fatima*

